

Administrateur-Délégué-Gérant
O. RANDOLET
Administration, Impressions et Annonces, TEL. 10.47
35, Rue Fontenelle, 35
Adresse Télégraphique: RANDOLET HAVRE

Le Petit Havre

ORGANE RÉPUBLICAIN DÉMOCRATIQUE
Le plus fort Tirage des Journaux de la Région

REDACTEUR EN CHEF
J.-J. CASPAR - JORDAN
Téléphone: 14.30
Secrétaire Général: TH. VALLEE
Rédaction, 35, rue Fontenelle - Tél. 7.60

ANNONCES

AU HAVRE... BUREAU DU JOURNAL, 112, boulevard de Strasbourg.
A PARIS... L'AGENCE HAVAS, 8, place de la Bourse, est seule chargée de recevoir les Annonces pour le Journal.

ABONNEMENTS

Table with columns for subscription rates: Le Havre, l'Oise et la Somme, Autres Départements, Union Postale. Rates for 3, 6, and 12 months.

LEURS MENSONGES

Un vieux sophisme classique qui flotte encore dans nos mémoires a fait aux Crétois une célébrité fâcheuse... « Tous les Crétois sont menteurs ! »

Il est grand temps que nous mettions un peu d'ordre dans ces dictons périmés que rien ne justifie. L'épreuve du temps et de l'histoire commande d'enlever à César ce qui vraiment ne lui appartient pas.

La fameuse tête ne nous a que trop montré ce qu'elle logeait dans ses méninges. Les pensées de derrière la tête de Turc nous sont désormais connues. De quelle fourberie sinistre est faite la belle amulette d'avant-hier !

Car il n'est rien de plus facile que de mentir, aussi facilement qu'ils respirent. Ils mentent avec une impudence souveraine, une audace de banquette à la parade, une énorêté de leurs amis — s'ils en avaient encore de par le monde — verraient-ils stérément de probants symptômes d'inconscience.

Le mensonge est une des formes présentes de la « Kultur » et l'état-major, notamment, le cultive sur une grande échelle. A vous qui souffrez de gastralgie et dont les nerfs sont facilement mis en tension ; à vous qu'assailent des prédispositions à la détresse psychologique, des affaiblissements, des crises de scepticisme à forme contagieuse, et pour tout dire, des maladies de foi, permettez-moi de recommander ceci : « Ne lisez jamais les communiqués officiels allemands ». Vous risqueriez trop de voir la sérénité bien française de votre confiance ternie un moment par toutes les vapeurs de fraude qui s'échappent de ces lignes teutonnes.

Un écrivain militaire de haute compétence et suffisamment éclairé pour se recommander de quelque autorité, M. le colonel Feyler, de l'armée suisse, a, ces jours-ci, consacré dans le Journal de Genève une étude fort documentée aux communiqués officiels pendant la guerre actuelle.

Il résulte nettement de son exposé que les communiqués allemands n'ont été, depuis les débuts des hostilités, qu'une lamentable falsification des faits. La chose est d'autant plus sensible, d'autant plus remarquable, que les communiqués qui sont l'objet de comparaisons critiques du colonel Feyler sont relatifs à la première période de la campagne, à cette phase où les armées allemandes avaient surtout à enregistrer des succès.

Même à ce moment, alors que la vérité simple leur était favorable, les Allemands éprouvaient le besoin d'amplifier les faits, de grossir démesurément leurs exploits de cambrioleurs mobilisés, et de faire miroiter aux yeux du peuple des avantages encore restés dans le domaine des espérances.

LA GUERRE

231<sup>e</sup> JOURNÉE

COMMUNIQUÉS OFFICIELS

Paris, 22 mars, 15 heures.
Au Nord d'Arras, à Notre-Dame-de-Lorette, une contre-attaque allemande nous avait repris avant-hier soir quelques éléments de tranchées ; nous les avons reconquis hier.

A Boisselle, Nord-Est d'Albert, la guerre de mine continue. Après avoir fait exploser une galerie ennemie, nous avons occupé la plus grande partie de l'entonnoir.

Reims a reçu dans la journée de dimanche une cinquantaine d'obus. En Argonne, nous avons infligé à l'ennemi deux sérieux échecs.

Près de Bagatelle, nous avons fait exploser trois mines, deux de nos compagnies ont enlevé d'assaut une tranchée allemande où elles se sont maintenues, malgré une forte contre-attaque.

A cinq cents mètres de là, l'ennemi après avoir fait exploser deux mines, a bombardé nos tranchées et s'est précipité à l'attaque sur un front de deux cent cinquante mètres environ.

Après un corps à corps très chaud, les assaillants ont été rejetés malgré l'arrivée de leurs renforts. Notre artillerie les a pris sous son feu pendant qu'ils se repliaient et leur a infligé de très grosses pertes.

Paris, 23 heures.
Sur le plateau de Notre-Dame-de-Lorette nous tenons la totalité des tranchées disputées dans les derniers jours, sauf un élément de 40 mètres qui reste aux mains des Allemands.

Aux Eparges, l'ennemi a contre-attaqué cinq fois pour reprendre les positions conquises par nous ; son échec a été complet.

Nous avons réalisé des progrès au Nord de Badonvillier.

Nouvelle Alerte à Paris
Hier soir, à 9 heures, une nouvelle alerte fut donnée aux Parisiens.

Félicitations impériales
Amsterdam, 21 mars (source berlinoise).
Le kaiser, apprenant le succès du second emprunt de guerre, a adressé une dépêche de félicitations au sous-secrétaire d'Etat des finances.

Comment est mort le Conseiller d'Etat Collignon, engagé volontaire
Le 46<sup>e</sup> régiment d'infanterie, illustre par le souvenir de la Tour d'Auvergne, vient de perdre un soldat dont il était fier.

LES ALLEMANDS BATTUS en Afrique Occidentale
On mande de Swakopmund (Ouest africain allemand) en date du 21 mars, qu'un fort contingent de troupes montées, sous le commandement du général Botha, est entré samedi en contact avec les troupes allemandes retranchées dans une position que défendaient de l'artillerie de campagne et des mitrailleuses.

EN ORIENT

Le Commandement dans les Dardanelles

Le capitaine de vaisseau Van Gaver est nommé au commandement du cuirassé d'escadre Charlemagne.

L'Attaque des Dardanelles

L'Amirauté britannique communique cette note:
Londres, 21 mars.
Le temps défavorable a interrompu les opérations aux Dardanelles.

Le « Gautois » va être remplacé par le « Jauréguiberry »
Des télégrammes allemands ont annoncé que le cuirassé Gautois s'était échoué dans une baie extérieure du détroit des Dardanelles et était perdu.

La Situation à Constantinople
Un colonel d'état-major allemand arrivé à Bucarest et venant de Constantinople, déclare que cette ville doit tomber dans quelques semaines, parce que les Turcs n'ont ni le moyen, ni la volonté d'arrêter le progrès irrésistible des alliés.

Pourquoi l'« Amethyst » effectua son Raid
On connaît maintenant la raison du raid exécuté par l'Amethyst. Ce navire avait été chargé du soin de couper le câble télégraphique qui relie Kilit Bahr à Chanak.

LA GUERRE SUR MER
Deux Vapeurs Hollandais Arrêtés par les Allemands
Suivant le Telegram, les Allemands ont saisi le vapeur hollandais Batavier-n° 5 qui avait quitté Rotterdam jeudi pour aller à Londres avec une cargaison de viandes et de marchandises diverses ; ils ont amené ce bateau à Zeebrugge.

LES ALLEMANDS BATTUS en Afrique Occidentale
On mande de Swakopmund (Ouest africain allemand) en date du 21 mars, qu'un fort contingent de troupes montées, sous le commandement du général Botha, est entré samedi en contact avec les troupes allemandes retranchées dans une position que défendaient de l'artillerie de campagne et des mitrailleuses.

Tempête en Méditerranée
Une dépêche d'Algérie annonce que depuis deux jours une violente tempête sévit sur la côte. Une centaine de bâtiments de nationalités différentes se sont réfugiés dans la baie d'Algérie.

LA GUERRE AÉRIENNE

La Mort de l'Aviateur Lumière

Dunkerque a fait des funérailles solennelles à deux victimes de l'aviation, tombées au champ d'honneur, le sergent Paul Georges Lumière et le sapeur Léon-Henri Bugnot.

Un Zeppelin tenta un raid sur Calais
A minuit 1/2, dans la nuit de samedi à dimanche, un roulement qu'elle commença à bien connaître réveillait la population calennaise et lui annonçait la troisième visite nocturne d'un zeppelin.

LA Disette en Autriche
La Population de Vienne s'agit
Les embarras provoqués par la pénurie de farine se multiplient à Vienne. Une ordonnance du gouvernement prévoit à partir du 1<sup>er</sup> avril l'abaissement du prix de vente de cartes pour l'achat du pain comme en Allemagne afin de régler la consommation.

LA Disette en Autriche
La Population de Vienne s'agit
Les embarras provoqués par la pénurie de farine se multiplient à Vienne. Une ordonnance du gouvernement prévoit à partir du 1<sup>er</sup> avril l'abaissement du prix de vente de cartes pour l'achat du pain comme en Allemagne afin de régler la consommation.

LA Disette en Autriche
La Population de Vienne s'agit
Les embarras provoqués par la pénurie de farine se multiplient à Vienne. Une ordonnance du gouvernement prévoit à partir du 1<sup>er</sup> avril l'abaissement du prix de vente de cartes pour l'achat du pain comme en Allemagne afin de régler la consommation.

LA Disette en Autriche
La Population de Vienne s'agit
Les embarras provoqués par la pénurie de farine se multiplient à Vienne. Une ordonnance du gouvernement prévoit à partir du 1<sup>er</sup> avril l'abaissement du prix de vente de cartes pour l'achat du pain comme en Allemagne afin de régler la consommation.

LA Disette en Autriche
La Population de Vienne s'agit
Les embarras provoqués par la pénurie de farine se multiplient à Vienne. Une ordonnance du gouvernement prévoit à partir du 1<sup>er</sup> avril l'abaissement du prix de vente de cartes pour l'achat du pain comme en Allemagne afin de régler la consommation.

LA Disette en Autriche
La Population de Vienne s'agit
Les embarras provoqués par la pénurie de farine se multiplient à Vienne. Une ordonnance du gouvernement prévoit à partir du 1<sup>er</sup> avril l'abaissement du prix de vente de cartes pour l'achat du pain comme en Allemagne afin de régler la consommation.

LA Disette en Autriche
La Population de Vienne s'agit
Les embarras provoqués par la pénurie de farine se multiplient à Vienne. Une ordonnance du gouvernement prévoit à partir du 1<sup>er</sup> avril l'abaissement du prix de vente de cartes pour l'achat du pain comme en Allemagne afin de régler la consommation.

LA Disette en Autriche
La Population de Vienne s'agit
Les embarras provoqués par la pénurie de farine se multiplient à Vienne. Une ordonnance du gouvernement prévoit à partir du 1<sup>er</sup> avril l'abaissement du prix de vente de cartes pour l'achat du pain comme en Allemagne afin de régler la consommation.

LA Disette en Autriche
La Population de Vienne s'agit
Les embarras provoqués par la pénurie de farine se multiplient à Vienne. Une ordonnance du gouvernement prévoit à partir du 1<sup>er</sup> avril l'abaissement du prix de vente de cartes pour l'achat du pain comme en Allemagne afin de régler la consommation.

LA Disette en Autriche
La Population de Vienne s'agit
Les embarras provoqués par la pénurie de farine se multiplient à Vienne. Une ordonnance du gouvernement prévoit à partir du 1<sup>er</sup> avril l'abaissement du prix de vente de cartes pour l'achat du pain comme en Allemagne afin de régler la consommation.

LA Disette en Autriche
La Population de Vienne s'agit
Les embarras provoqués par la pénurie de farine se multiplient à Vienne. Une ordonnance du gouvernement prévoit à partir du 1<sup>er</sup> avril l'abaissement du prix de vente de cartes pour l'achat du pain comme en Allemagne afin de régler la consommation.

LA Disette en Autriche
La Population de Vienne s'agit
Les embarras provoqués par la pénurie de farine se multiplient à Vienne. Une ordonnance du gouvernement prévoit à partir du 1<sup>er</sup> avril l'abaissement du prix de vente de cartes pour l'achat du pain comme en Allemagne afin de régler la consommation.

LA Disette en Autriche
La Population de Vienne s'agit
Les embarras provoqués par la pénurie de farine se multiplient à Vienne. Une ordonnance du gouvernement prévoit à partir du 1<sup>er</sup> avril l'abaissement du prix de vente de cartes pour l'achat du pain comme en Allemagne afin de régler la consommation.

LA Disette en Autriche
La Population de Vienne s'agit
Les embarras provoqués par la pénurie de farine se multiplient à Vienne. Une ordonnance du gouvernement prévoit à partir du 1<sup>er</sup> avril l'abaissement du prix de vente de cartes pour l'achat du pain comme en Allemagne afin de régler la consommation.

LEURS MENSONGES

Un vieux sophisme classique qui flotte encore dans nos mémoires a fait aux Crétois une célébrité fâcheuse... « Tous les Crétois sont menteurs ! »

Il est grand temps que nous mettions un peu d'ordre dans ces dictons périmés que rien ne justifie. L'épreuve du temps et de l'histoire commande d'enlever à César ce qui vraiment ne lui appartient pas.

La fameuse tête ne nous a que trop montré ce qu'elle logeait dans ses méninges. Les pensées de derrière la tête de Turc nous sont désormais connues. De quelle fourberie sinistre est faite la belle amulette d'avant-hier !

Car il n'est rien de plus facile que de mentir, aussi facilement qu'ils respirent. Ils mentent avec une impudence souveraine, une audace de banquette à la parade, une énorêté de leurs amis — s'ils en avaient encore de par le monde — verraient-ils stérément de probants symptômes d'inconscience.

Le mensonge est une des formes présentes de la « Kultur » et l'état-major, notamment, le cultive sur une grande échelle. A vous qui souffrez de gastralgie et dont les nerfs sont facilement mis en tension ; à vous qu'assailent des prédispositions à la détresse psychologique, des affaiblissements, des crises de scepticisme à forme contagieuse, et pour tout dire, des maladies de foi, permettez-moi de recommander ceci : « Ne lisez jamais les communiqués officiels allemands ». Vous risqueriez trop de voir la sérénité bien française de votre confiance ternie un moment par toutes les vapeurs de fraude qui s'échappent de ces lignes teutonnes.

Un écrivain militaire de haute compétence et suffisamment éclairé pour se recommander de quelque autorité, M. le colonel Feyler, de l'armée suisse, a, ces jours-ci, consacré dans le Journal de Genève une étude fort documentée aux communiqués officiels pendant la guerre actuelle.

Il résulte nettement de son exposé que les communiqués allemands n'ont été, depuis les débuts des hostilités, qu'une lamentable falsification des faits. La chose est d'autant plus sensible, d'autant plus remarquable, que les communiqués qui sont l'objet de comparaisons critiques du colonel Feyler sont relatifs à la première période de la campagne, à cette phase où les armées allemandes avaient surtout à enregistrer des succès.

Même à ce moment, alors que la vérité simple leur était favorable, les Allemands éprouvaient le besoin d'amplifier les faits, de grossir démesurément leurs exploits de cambrioleurs mobilisés, et de faire miroiter aux yeux du peuple des avantages encore restés dans le domaine des espérances.

Par ce ton de la première heure, on peut deviner ce qu'il est aujourd'hui. Le mensonge était alors une fantaisie séduisante qui accentuait les lignes du tableau, ajoutait complaisamment des zéros au chiffre des pertes infligées à l'ennemi. Il est devenu aujourd'hui une terrible nécessité.

LA GUERRE AÉRIENNE

La Mort de l'Aviateur Lumière

Dunkerque a fait des funérailles solennelles à deux victimes de l'aviation, tombées au champ d'honneur, le sergent Paul Georges Lumière et le sapeur Léon-Henri Bugnot.

Un Zeppelin tenta un raid sur Calais
A minuit 1/2, dans la nuit de samedi à dimanche, un roulement qu'elle commença à bien connaître réveillait la population calennaise et lui annonçait la troisième visite nocturne d'un zeppelin.

LA Disette en Autriche
La Population de Vienne s'agit
Les embarras provoqués par la pénurie de farine se multiplient à Vienne. Une ordonnance du gouvernement prévoit à partir du 1<sup>er</sup> avril l'abaissement du prix de vente de cartes pour l'achat du pain comme en Allemagne afin de régler la consommation.

LA Disette en Autriche
La Population de Vienne s'agit
Les embarras provoqués par la pénurie de farine se multiplient à Vienne. Une ordonnance du gouvernement prévoit à partir du 1<sup>er</sup> avril l'abaissement du prix de vente de cartes pour l'achat du pain comme en Allemagne afin de régler la consommation.

LA Disette en Autriche
La Population de Vienne s'agit
Les embarras provoqués par la pénurie de farine se multiplient à Vienne. Une ordonnance du gouvernement prévoit à partir du 1<sup>er</sup> avril l'abaissement du prix de vente de cartes pour l'achat du pain comme en Allemagne afin de régler la consommation.

LA Disette en Autriche
La Population de Vienne s'agit
Les embarras provoqués par la pénurie de farine se multiplient à Vienne. Une ordonnance du gouvernement prévoit à partir du 1<sup>er</sup> avril l'abaissement du prix de vente de cartes pour l'achat du pain comme en Allemagne afin de régler la consommation.

LA Disette en Autriche
La Population de Vienne s'agit
Les embarras provoqués par la pénurie de farine se multiplient à Vienne. Une ordonnance du gouvernement prévoit à partir du 1<sup>er</sup> avril l'abaissement du prix de vente de cartes pour l'achat du pain comme en Allemagne afin de régler la consommation.

LA Disette en Autriche
La Population de Vienne s'agit
Les embarras provoqués par la pénurie de farine se multiplient à Vienne. Une ordonnance du gouvernement prévoit à partir du 1<sup>er</sup> avril l'abaissement du prix de vente de cartes pour l'achat du pain comme en Allemagne afin de régler la consommation.

LA Disette en Autriche
La Population de Vienne s'agit
Les embarras provoqués par la pénurie de farine se multiplient à Vienne. Une ordonnance du gouvernement prévoit à partir du 1<sup>er</sup> avril l'abaissement du prix de vente de cartes pour l'achat du pain comme en Allemagne afin de régler la consommation.

LA Disette en Autriche
La Population de Vienne s'agit
Les embarras provoqués par la pénurie de farine se multiplient à Vienne. Une ordonnance du gouvernement prévoit à partir du 1<sup>er</sup> avril l'abaissement du prix de vente de cartes pour l'achat du pain comme en Allemagne afin de régler la consommation.

LA Disette en Autriche
La Population de Vienne s'agit
Les embarras provoqués par la pénurie de farine se multiplient à Vienne. Une ordonnance du gouvernement prévoit à partir du 1<sup>er</sup> avril l'abaissement du prix de vente de cartes pour l'achat du pain comme en Allemagne afin de régler la consommation.

LA Disette en Autriche
La Population de Vienne s'agit
Les embarras provoqués par la pénurie de farine se multiplient à Vienne. Une ordonnance du gouvernement prévoit à partir du 1<sup>er</sup> avril l'abaissement du prix de vente de cartes pour l'achat du pain comme en Allemagne afin de régler la consommation.

LA Disette en Autriche
La Population de Vienne s'agit
Les embarras provoqués par la pénurie de farine se multiplient à Vienne. Une ordonnance du gouvernement prévoit à partir du 1<sup>er</sup> avril l'abaissement du prix de vente de cartes pour l'achat du pain comme en Allemagne afin de régler la consommation.

LA Disette en Autriche
La Population de Vienne s'agit
Les embarras provoqués par la pénurie de farine se multiplient à Vienne. Une ordonnance du gouvernement prévoit à partir du 1<sup>er</sup> avril l'abaissement du prix de vente de cartes pour l'achat du pain comme en Allemagne afin de régler la consommation.

LA Disette en Autriche
La Population de Vienne s'agit
Les embarras provoqués par la pénurie de farine se multiplient à Vienne. Une ordonnance du gouvernement prévoit à partir du 1<sup>er</sup> avril l'abaissement du prix de vente de cartes pour l'achat du pain comme en Allemagne afin de régler la consommation.

LA Disette en Autriche
La Population de Vienne s'agit
Les embarras provoqués par la pénurie de farine se multiplient à Vienne. Une ordonnance du gouvernement prévoit à partir du 1<sup>er</sup> avril l'abaissement du prix de vente de cartes pour l'achat du pain comme en Allemagne afin de régler la consommation.

exceptionnelle. Par après dix heures du matin, une masse compacte de terrés s'est rendue devant l'hôtel municipal. Mais le syndic ne veut recevoir que trois délégués, auxquelles il déclara qu'il avait pris ses dispositions pour la diminution du prix du bois à brûler. Mais que pour tout le reste, le municipal était impuissant.

La Crise Economique

Cologne manque de pain
Le Vorwärts dit que c'est avec le plus grand étonnement qu'on peut acheter du pain à Cologne où plusieurs boulangeries ont affiché une pancarte portant ces mots : « Pas de pain aujourd'hui ».

Les Expédients

D'après la Frankfurter Zeitung, le recteur Drenckhahn conseille d'affecter à chaque école de campagne un certain nombre de chemins et les bandes de terrain incoltes qui les bordent, ou bien quelques hectares de terres en friche. Les écoles planteraient sur ces terres des pommes de terre, et l'on se procurerait de cette manière quelques millions de quintaux du précieux tubercule.

Pour avoir du culvre

En Danemark l'exportation des métaux est interdite; en Suède jusqu'ici on a seulement défendu d'exporter le cuivre non ouvré. Or une fabrique d'Alfaso, près de Stockholm, avait définitivement commencé l'exportation en grand de monuments funéraires en cuivre. La fabrique suédoise avait, rien que de la part de l'Allemagne Electrica-Gesellschaft à Berlin, une commande de 400.000 kilos de monuments. Mais les autorités suédoises ont défendu d'exporter cette commande et tous autres monuments en cuivre.

Contraventions aux arrêtés

Selon la Gazette de Cologne, en inspectant le pain que les enfants apportent à l'école, dans plusieurs localités allemandes, les autorités ont découvert que certains fermiers contrevenaient aux règlements. Le pain de froment saisi a été envoyé aux hôpitaux.

Ils n'ont plus de bottes

Un soldat d'un régiment d'infanterie allemand, qui s'est rendu à la moitié des hommes de sa compagnie n'avait plus que leurs souliers de repos. Les bottes ont besoin d'être réparées et, faute de cuir, demeurent inutilisables. Depuis six semaines, ce soldat attendait vainement qu'on lui rendît ses bottes. Il était vêtu d'un uniforme lamentable, rapiécé, absolument hors d'usage.

UN CRIME TURC EN PERSE

Une dépêche que nous avons publiée hier a fait connaître qu'une mission américaine avait été attaquée en Perse. Voici quelques renseignements complémentaires sur cette affaire.

L'Echange des Grands Blessés

L'échange des blessés mutilés se poursuit. Le rédacteur du Journal de Genève écrit à ce sujet:
D'une façon générale, les blessés français font preuve d'une excellente humeur; ils sont gais, heureux de revoir la France. L'accueil qui leur est fait en Suisse, aussi bien par les Suisses allemands que français, est vraiment touchant. A Zurich, Berne, Lausanne, Genève, ils reçoivent par corbeilles entières des cigarettes, des oranges, du chocolat. Ces braves ignorent tout de la guerre. Lorsqu'ils apprennent que la situation des alliés est très favorable, leurs figures se rassérènent. — Je n'aurais donc pas donné ma jambe pour rien, me dit un brave homme, blessé à Mauthausen.

L'Intervention Américaine au Mexique

La Epoca publie une information d'après laquelle les Etats-Unis prépareraient une mobilisation qui aurait pour but une intervention immédiate au Mexique.

EN GRECE

Le Gouvernement délibère

Le Conseil des ministres a siégé samedi soir de 6 heures à 8 heures. Une seconde réunion, qui s'est prolongée jusqu'à 3 heures dimanche matin, a eu lieu samedi à 11 heures du soir.

La Grèce se préparerait à intervenir

Tous les journaux d'Athènes laissent nettement entendre, en termes qui diffèrent seulement selon leurs sympathies et leurs aït ches, que la Grèce serait à la veille d'adopter une attitude plus active. Certains journaux approuvent la sagesse du nouveau gouvernement, qui s'efforce, par une préparation diplomatique de s'entourer de garanties et de s'assurer des avantages. D'autres journaux expriment le regret des retards à l'application de cette politique.

Les Facéties d'un Obus

Le Petit Parisien a chargé l'un de ses collaborateurs M. G. A. Maizière de suivre les opérations de la flotte alliée opérant dans les Dardanelles. De l'intéressant récit qu'il adresse à notre confrère nous extrayons le passage suivant:
J'ai eu une impression sur les effets singuliers que peut produire un projectile de 150. Je suis en train de visiter le Galois, dont l'audace heureuse est populaire en escadre et qui est la fortune de recevoir deux projectiles de gros calibre heurtés restés inoffensifs. Le premier se comporta comme un boulet grossièrement maladroite et mais, trouvant stupidement une embarcation du pont. L'autre, celui qui est là, devant moi dans la chambre du commandant, ayant perdu sa coiffe et son cul, se comporta et qui fut la fortune de recevoir deux projectiles de gros calibre heurtés restés inoffensifs. Le premier se comporta comme un boulet grossièrement maladroite et mais, trouvant stupidement une embarcation du pont. L'autre, celui qui est là, devant moi dans la chambre du commandant, ayant perdu sa coiffe et son cul, se comporta et qui fut la fortune de recevoir deux projectiles de gros calibre heurtés restés inoffensifs.

Un Drame dans l'Air

On était alors au plus fort de la bataille des Flandres. Le général X... chargé, à un moment donné, le lieutenant aviateur P... et le sergent pilote M... de repérer une batterie allemande invisible qui nous inondait de projectiles et devenait fort gênante. Cinq minutes après, un monoplane rapide s'élevait dans les airs, bientôt saisi, sur le front ennemi, par une canonnière effrénée; mais rien ne semblait pouvoir l'arrêter et l'on eût dit, à voir l'aisance et la rapidité de son vol, qu'il se jouait de tous les projectiles qui étaient autour de lui.

Les Complicités

Il a été établi par l'enquête que le sergent Dapuy était chargé des distributions à Glennes pour le quartier général du 18e corps. Ce dernier remettait à l'ordonnance de M. Desclaux et parfois à ce dernier même des vivres, mais croit-on, en petite quantité, tandis que l'employé de la Trésorerie Paul Vergès serait, dit-on, le grand pourvoyeur de M. Desclaux. L'accusé n'a jamais formulé de vagues insinuations. Ce qui a été établi, c'est que Vergès a reçu de la viande du soldat Pinson, boucher à l'abattoir de Fismes, lequel a fourni le filet de bœuf et les rognons saisis dans les sacs d'approvisionnement de M. Desclaux, le 21 janvier, quand ce dernier fut arrêté à Glennes.

L'interrogatoire

La lecture du rapport terminée, l'interrogatoire commença. Le président interrogea d'abord le soldat Dozias, inculpé de complicité de vol par recel dans les conditions que nous avons précisées. Le prévenu reconnut qu'il s'est rendu à six reprises différentes chez Mme Béchoff pour lui apporter des sacs qui lui avaient été remis par le payeur Desclaux. — J'ignorais que ces conteneurs ces sacs, explique le prévenu, et je ne savais pas que je faisais une chose incriminée. Je ne soupçonnais pas M. Desclaux d'être incorruptible. J'avais confiance en lui. Je ne pouvais pas supposer que sous les galons de colonel se cachait quelqu'un qui n'est capable de m'apporter sur les bords du conseil de guerre.

UNE AMBULANCE FRANÇAISE

Dimanche, M. Pafologu, ambassadeur de France, accompagné des membres de l'ambassade, a inauguré la nouvelle ambulance française de Petrograd, qui a nom « Hôpital Poiméac ».

Les Insignes du Personnel féminin de la Croix-Rouge française

Le ministre de la guerre vient de prendre l'arrêté suivant:
Article 1er. — Les personnels féminins des trois Sociétés d'assistance médicale d'utilité publique, énumérées au décret du 2 mai 1913, sont autorisées à porter, dans les formations sanitaires où ils seront employés, les insignes ci-après:
a) Une coiffe et un voile de couleur blanche, d'une forme spéciale, dont le modèle est déposé au ministère de la guerre, portant une croix rouge brodée au centre du bandeau;
b) Une croix rouge sur fond blanc, surmontée des initiales de la Société, de couleur rouge, brodées sur le corsage de la blouse d'hôpital et sur la cape ou le manteau.

La Censure Autrichienne

La censure autrichienne a interdit aux journaux tout commentaire sur les relations italo-autrichiennes. Le bureau de la presse fait appel aux sentiments patriotiques des journaux de Vienne. En conséquence, le public autrichien ignore l'évaluation internationale.

L'Affaire Desclaux-Béchoff

C'est hier qu'ont commencé, devant le premier Conseil de guerre, les débats de l'affaire Desclaux-Béchoff. Ce sont les conditions de sa présentation et dans quelles conditions se présente l'affaire. Sur une lettre anonyme, une surveillance organisée aux abords du domicile de Mme Béchoff, avenue Henri-Martin, amenait l'arrestation du soldat Dozias, au moment où celui-ci apportait un respectable paquet. Le respectable paquet contenait des victuailles variées: viande de bœuf, gigot, rognons, deux jambons, deux saucissons, un grand nombre de semailles à la maïtrise de Glennes. Des perquisitions au domicile de Mme Béchoff, avenue Henri-Martin, à sa villa de Savigny, enfin au domicile de M. Desclaux, toutes amenèrent la découverte de quantité d'objets et denrées appartenant à l'Etat.

Autour de la salle d'audience

Les contours du Palais présentent une certaine animation. Des onze heures un quart, on voit passer dans la galerie de la Présidence beaucoup de femmes élégantes. Quelques-unes résistent à se placer mais le plus grand nombre ne peuvent passer. Le prétoire est archicomble. On voit arriver le prisonnier Desclaux, en tenue de lieutenant-colonel.

L'audience

Dès midi — heure militaire — le Conseil de guerre fait son entrée dans la salle d'audience où les inculpés ont déjà pris place. C'est au troisième rang — le plus élevé — du box des prévenus que l'on distingue tout d'abord le payeur principal de Glennes en tenue, quelque peu amaigri et dont les cheveux et la moustache ont blanchi. A côté de lui, tout de noir vêtu, Mme Béchoff se trouve en partie cachée par un chapeau de feutre aux larges bords; on aperçoit cependant assez son visage pour remarquer la pâleur de son teint et l'éclat de ses cheveux dorés.

Il n'y eut pas que des denrées

Au cours d'une seconde perquisition pratiquée à l'« Oasis », dans la première quinzaine de février, le commissaire rapporteur mit la main sur d'autres envois ayant la même origine: du sucre, du thé et dix toiles de tente remises à Desclaux au mois de décembre dernier par le commandant du quartier général du 18e corps pour le service de la Trésorerie et destinées, étant réunies, à constituer une seule tente. Cette dernière découverte avait, au point de vue juridique, une réelle importance. En effet, l'interrogatoire a reconnu qu'en ce qui concerne les provisions expédiées par M. Desclaux, il se trouvait fait approuver par des complaisants. Ceux-ci, connus ou inconnus, sont donc les auteurs principaux, mais au point de vue de la loi, le payeur principal n'est que complice par recel, tandis que pour les robes de tente, c'est bien M. Desclaux qui a dérobé ces objets et il deviendrait par ce fait inculpé directement de vol vis-à-vis de l'Etat.

Le déplacement de Troupes autrichiennes

Le correspondant à Cattin du Courrier d'Italie télégraphie que l'Autriche a concentré un corps d'armée à Ragusa, afin de s'opposer au débordement éventuel des troupes italiennes.

Le correspondant à Cattin du Courrier d'Italie

Le correspondant assure que, sur toute l'étendue de la Bosnie et de l'Herzégovine, le retrait des soldats allemands a été complètement opéré. L'escadre autrichienne est retournée à Cattaro; elle comprend le cuirassé Radecky et trois croiseurs mineurs avec quatre sous-marins et de nombreux torpilleurs. Six hydroplanes partent chaque jour de Castelnuovo pour procéder à des explorations.

L'Argus à la Presse, rue Bergère

Paris, n'a point suspendu, malgré la guerre, son seul jour ses services. L'Argus a déjà recueilli et continue à collecter les extraits de toute presse, française et étrangère, qui glorifient nos morts et nos blessés, ainsi que ceux de nos alliés, rappelés au champ d'honneur.

L'Affaire Desclaux-Béchoff

C'est hier qu'ont commencé, devant le premier Conseil de guerre, les débats de l'affaire Desclaux-Béchoff. Ce sont les conditions de sa présentation et dans quelles conditions se présente l'affaire. Sur une lettre anonyme, une surveillance organisée aux abords du domicile de Mme Béchoff, avenue Henri-Martin, amenait l'arrestation du soldat Dozias, au moment où celui-ci apportait un respectable paquet. Le respectable paquet contenait des victuailles variées: viande de bœuf, gigot, rognons, deux jambons, deux saucissons, un grand nombre de semailles à la maïtrise de Glennes. Des perquisitions au domicile de Mme Béchoff, avenue Henri-Martin, à sa villa de Savigny, enfin au domicile de M. Desclaux, toutes amenèrent la découverte de quantité d'objets et denrées appartenant à l'Etat.

Autour de la salle d'audience

Les contours du Palais présentent une certaine animation. Des onze heures un quart, on voit passer dans la galerie de la Présidence beaucoup de femmes élégantes. Quelques-unes résistent à se placer mais le plus grand nombre ne peuvent passer. Le prétoire est archicomble. On voit arriver le prisonnier Desclaux, en tenue de lieutenant-colonel.

L'audience

Dès midi — heure militaire — le Conseil de guerre fait son entrée dans la salle d'audience où les inculpés ont déjà pris place. C'est au troisième rang — le plus élevé — du box des prévenus que l'on distingue tout d'abord le payeur principal de Glennes en tenue, quelque peu amaigri et dont les cheveux et la moustache ont blanchi. A côté de lui, tout de noir vêtu, Mme Béchoff se trouve en partie cachée par un chapeau de feutre aux larges bords; on aperçoit cependant assez son visage pour remarquer la pâleur de son teint et l'éclat de ses cheveux dorés.

Il n'y eut pas que des denrées

Au cours d'une seconde perquisition pratiquée à l'« Oasis », dans la première quinzaine de février, le commissaire rapporteur mit la main sur d'autres envois ayant la même origine: du sucre, du thé et dix toiles de tente remises à Desclaux au mois de décembre dernier par le commandant du quartier général du 18e corps pour le service de la Trésorerie et destinées, étant réunies, à constituer une seule tente. Cette dernière découverte avait, au point de vue juridique, une réelle importance. En effet, l'interrogatoire a reconnu qu'en ce qui concerne les provisions expédiées par M. Desclaux, il se trouvait fait approuver par des complaisants. Ceux-ci, connus ou inconnus, sont donc les auteurs principaux, mais au point de vue de la loi, le payeur principal n'est que complice par recel, tandis que pour les robes de tente, c'est bien M. Desclaux qui a dérobé ces objets et il deviendrait par ce fait inculpé directement de vol vis-à-vis de l'Etat.

L'Affaire Desclaux-Béchoff

C'est hier qu'ont commencé, devant le premier Conseil de guerre, les débats de l'affaire Desclaux-Béchoff. Ce sont les conditions de sa présentation et dans quelles conditions se présente l'affaire. Sur une lettre anonyme, une surveillance organisée aux abords du domicile de Mme Béchoff, avenue Henri-Martin, amenait l'arrestation du soldat Dozias, au moment où celui-ci apportait un respectable paquet. Le respectable paquet contenait des victuailles variées: viande de bœuf, gigot, rognons, deux jambons, deux saucissons, un grand nombre de semailles à la maïtrise de Glennes. Des perquisitions au domicile de Mme Béchoff, avenue Henri-Martin, à sa villa de Savigny, enfin au domicile de M. Desclaux, toutes amenèrent la découverte de quantité d'objets et denrées appartenant à l'Etat.

Autour de la salle d'audience

Les contours du Palais présentent une certaine animation. Des onze heures un quart, on voit passer dans la galerie de la Présidence beaucoup de femmes élégantes. Quelques-unes résistent à se placer mais le plus grand nombre ne peuvent passer. Le prétoire est archicomble. On voit arriver le prisonnier Desclaux, en tenue de lieutenant-colonel.

L'audience

Dès midi — heure militaire — le Conseil de guerre fait son entrée dans la salle d'audience où les inculpés ont déjà pris place. C'est au troisième rang — le plus élevé — du box des prévenus que l'on distingue tout d'abord le payeur principal de Glennes en tenue, quelque peu amaigri et dont les cheveux et la moustache ont blanchi. A côté de lui, tout de noir vêtu, Mme Béchoff se trouve en partie cachée par un chapeau de feutre aux larges bords; on aperçoit cependant assez son visage pour remarquer la pâleur de son teint et l'éclat de ses cheveux dorés.

Il n'y eut pas que des denrées

Au cours d'une seconde perquisition pratiquée à l'« Oasis », dans la première quinzaine de février, le commissaire rapporteur mit la main sur d'autres envois ayant la même origine: du sucre, du thé et dix toiles de tente remises à Desclaux au mois de décembre dernier par le commandant du quartier général du 18e corps pour le service de la Trésorerie et destinées, étant réunies, à constituer une seule tente. Cette dernière découverte avait, au point de vue juridique, une réelle importance. En effet, l'interrogatoire a reconnu qu'en ce qui concerne les provisions expédiées par M. Desclaux, il se trouvait fait approuver par des complaisants. Ceux-ci, connus ou inconnus, sont donc les auteurs principaux, mais au point de vue de la loi, le payeur principal n'est que complice par recel, tandis que pour les robes de tente, c'est bien M. Desclaux qui a dérobé ces objets et il deviendrait par ce fait inculpé directement de vol vis-à-vis de l'Etat.

L'Affaire Desclaux-Béchoff

C'est hier qu'ont commencé, devant le premier Conseil de guerre, les débats de l'affaire Desclaux-Béchoff. Ce sont les conditions de sa présentation et dans quelles conditions se présente l'affaire. Sur une lettre anonyme, une surveillance organisée aux abords du domicile de Mme Béchoff, avenue Henri-Martin, amenait l'arrestation du soldat Dozias, au moment où celui-ci apportait un respectable paquet. Le respectable paquet contenait des victuailles variées: viande de bœuf, gigot, rognons, deux jambons, deux saucissons, un grand nombre de semailles à la maïtrise de Glennes. Des perquisitions au domicile de Mme Béchoff, avenue Henri-Martin, à sa villa de Savigny, enfin au domicile de M. Desclaux, toutes amenèrent la découverte de quantité d'objets et denrées appartenant à l'Etat.

Autour de la salle d'audience

Les contours du Palais présentent une certaine animation. Des onze heures un quart, on voit passer dans la galerie de la Présidence beaucoup de femmes élégantes. Quelques-unes résistent à se placer mais le plus grand nombre ne peuvent passer. Le prétoire est archicomble. On voit arriver le prisonnier Desclaux, en tenue de lieutenant-colonel.

L'audience

Dès midi — heure militaire — le Conseil de guerre fait son entrée dans la salle d'audience où les inculpés ont déjà pris place. C'est au troisième rang — le plus élevé — du box des prévenus que l'on distingue tout d'abord le payeur principal de Glennes en tenue, quelque peu amaigri et dont les cheveux et la moustache ont blanchi. A côté de lui, tout de noir vêtu, Mme Béchoff se trouve en partie cachée par un chapeau de feutre aux larges bords; on aperçoit cependant assez son visage pour remarquer la pâleur de son teint et l'éclat de ses cheveux dorés.

Il n'y eut pas que des denrées

Au cours d'une seconde perquisition pratiquée à l'« Oasis », dans la première quinzaine de février, le commissaire rapporteur mit la main sur d'autres envois ayant la même origine: du sucre, du thé et dix toiles de tente remises à Desclaux au mois de décembre dernier par le commandant du quartier général du 18e corps pour le service de la Trésorerie et destinées, étant réunies, à constituer une seule tente. Cette dernière découverte avait, au point de vue juridique, une réelle importance. En effet, l'interrogatoire a reconnu qu'en ce qui concerne les provisions expédiées par M. Desclaux, il se trouvait fait approuver par des complaisants. Ceux-ci, connus ou inconnus, sont donc les auteurs principaux, mais au point de vue de la loi, le payeur principal n'est que complice par recel, tandis que pour les robes de tente, c'est bien M. Desclaux qui a dérobé ces objets et il deviendrait par ce fait inculpé directement de vol vis-à-vis de l'Etat.

Le déplacement de Troupes autrichiennes

Le correspondant à Cattin du Courrier d'Italie télégraphie que l'Autriche a concentré un corps d'armée à Ragusa, afin de s'opposer au débordement éventuel des troupes italiennes.

Le correspondant à Cattin du Courrier d'Italie

Le correspondant assure que, sur toute l'étendue de la Bosnie et de l'Herzégovine, le retrait des soldats allemands a été complètement opéré. L'escadre autrichienne est retournée à Cattaro; elle comprend le cuirassé Radecky et trois croiseurs mineurs avec quatre sous-marins et de nombreux torpilleurs. Six hydroplanes partent chaque jour de Castelnuovo pour procéder à des explorations.

L'Argus à la Presse, rue Bergère

Paris, n'a point suspendu, malgré la guerre, son seul jour ses services. L'Argus a déjà recueilli et continue à collecter les extraits de toute presse, française et étrangère, qui glorifient nos morts et nos blessés, ainsi que ceux de nos alliés, rappelés au champ d'honneur.

Les Insignes du Personnel féminin de la Croix-Rouge française

Le ministre de la guerre vient de prendre l'arrêté suivant:
Article 1er. — Les personnels féminins des trois Sociétés d'assistance médicale d'utilité publique, énumérées au décret du 2 mai 1913, sont autorisées à porter, dans les formations sanitaires où ils seront employés, les insignes ci-après:
a) Une coiffe et un voile de couleur blanche, d'une forme spéciale, dont le modèle est déposé au ministère de la guerre, portant une croix rouge brodée au centre du bandeau;
b) Une croix rouge sur fond blanc, surmontée des initiales de la Société, de couleur rouge, brodées sur le corsage de la blouse d'hôpital et sur la cape ou le manteau.

La Censure Autrichienne

La censure autrichienne a interdit aux journaux tout commentaire sur les relations italo-autrichiennes. Le bureau de la presse fait appel aux sentiments patriotiques des journaux de Vienne. En conséquence, le public autrichien ignore l'évaluation internationale.

Chronique Locale

Morts au Champ d'Honneur

M. Fernand Dufresne, 26 ans, cantonnier à Tourville-le-Fils, soldat réserviste au 33<sup>e</sup> d'infanterie, a été blessé à Charleroi et est mort le 23 août.

Ordre du 2<sup>e</sup> Corps d'Armée n° 77

Le général commandant le 2<sup>e</sup> corps a adressé ses félicitations à un certain nombre d'officiers et de soldats. Nous relevons, dans son ordre du jour, la mention suivante :

77<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie. - Sous-lieutenant Moeh, du Havre :

« Remarquable au feu. Aux combats des 30 décembre 1914 et 2 janvier 1915, a par son attitude énergique et résistante, contribué pour une large part à repousser les attaques allemandes. A soulevé l'inspiration de ses subordonnés qui l'ont témoigné à leurs chefs. »

A l'Ordre du Jour

Nous avons annoncé, ces jours-ci, la mort de M. Edouard Baldini, frère de M. Baldini, commissaire de police de la troisième section.

Il nous revient que le glorieux défunt a fait l'objet d'une citation à l'ordre du jour du général commandant du 1<sup>er</sup> corps d'armée auquel il appartenait.

Cette citation était ainsi conçue : « A fait preuve, à plusieurs reprises, d'une bravoure et d'une intrépidité remarquables. »

« S'est offert, comme volontaire, pour toutes les reconnaissances et patrouilles faites sur le front de la compagnie. »

« A été tué en portant un renseignement au commandant de la compagnie, au plus fort d'une attaque sur les tranchées ennemies. »

Promotions militaires

Sont promus au grade de chef de bataillon, M. J. Cquet, du 36<sup>e</sup>, aff-cte au 120<sup>e</sup>; au grade de lieutenant, M. Henry, du 274<sup>e</sup>; au grade de sous-lieutenant, M. Lesueur, sergent au 25<sup>e</sup>.

Mutation : M. Florentin, capitaine au 5<sup>e</sup>, passe au 91<sup>e</sup>.

Une Lettre à M. G. Bureau

Sous-Secrétaire d'Etat de la Marine marchande

M. Pierre Audibert, directeur de la Défense Maritime, a adressé à M. Georges Bureau, le nouveau sous-secrétaire d'Etat de la marine marchande, la lettre suivante :

« Avant-postes, 17/3/15. Monsieur le ministre, »

« Vous venez permettre au directeur de la Défense Maritime, qui se bat depuis six mois et a, de ce fait, quitté pour de plus longs combats les vultus pacifiques auxquels vous avez bien voulu vous intéresser maintes fois avec mes nombreux amis du Havre, de vous offrir mes respectueuses félicitations et tous mes vœux. »

« Je n'avais pas vu sans un profond regret disparaître cette maison du boulevard Montparnasse à l'endroit de laquelle j'avais librement participé et qui, à son origine, était si largement restée ouverte aux inspirations du monde et du prolétariat maritimes. »

« Voici l'œuvre entre vos mains expertes et je sui suivi le développement dans la mesure où des occupations plus brutales — auxquelles je consécrais avec une foi invincible — me le permettaient. »

« Veuillez agréer, etc... »

Motener wanted

Will any not using their car very kindly lend it to Mrs Sidney Pitt, hotel de Normandie, who is running a coffee stall for the soldiers going up to the front. She would supply chauffeur, garage, running repairs and petrol and will insure it.

Vote de nos Députés

Séance du 19 mars 1915

Scrutin sur la prise en considération du contre-projet de MM. Turmel et Jobert, mettant à la charge du budget les indemnités aux victimes des accidents du travail dans les exploitations agricoles, contre-projet-reponse par 233 voix contre 193.

Ont voté pour la prise en considération : MM. de Bugeaux, Bignon, Boutelet, de Folleville, Lavoine, de Pomeroy.

Ont voté contre : MM. Ancel, Bureau, Nibelle, Siegfried.

N'a pas pris part au vote : M. Peyroux.

La Correspondance des Prisonniers en Allemagne

Le Comité international de la Croix-Rouge de Genève communique une ordonnance édictée par les autorités allemandes touchant les correspondances des prisonniers.

Les prisonniers pourront écrire, outre une carte par semaine, deux lettres par mois de format ordinaire et d'une longueur de quatre pages pour les soldats, six pour les officiers. Des exceptions seront autorisées seulement pour des cas particuliers tels que : règlement de famille, affaires urgentes de santé, etc., etc. Elles doivent être écrites lisiblement d'une grande écriture.

— Qui... soupire Moncal, et surtout la peur des gendarmes !

— A propos, en as-tu encore, des serpillières ?

— Ah ! non, alors ; la société me dégoûte trop.

— Si je trouvais à présent une bonne affaire, des opérations lucratives, je te ferais mon billet que je n'hésiterais pas un instant.

— C'est comme moi ; la misère me répuge.

— Tu as assez de courir tout le temps après la pièce de cent sous.

— Qu'on n'attrape jamais, ricana la Purée.

— Les malins, les cafards, c'est ceux qui courent après les folles de mille, ça se trouve plus facilement que vingt ronds.

— Et on ne risque pas davantage.

— C'est sûr ; à condition qu'il n'y ait pas de casse !

— Ah ! ça, par exemple, j'avoue que je ré-

Sans approbation du commandant du camp les seules langues admises sont : l'allemand, le français, l'anglais, le russe et le finland. L'emploi de l'écrit est autorisé spécialement lorsqu'il s'agit d'affaires de famille urgentes de nature juridique ou de la rédaction de souvenirs de guerre ou autres. L'envoi d'un télégramme est autorisé en cas d'affaires de famille.

Les prisonniers prieront leur famille de ne pas écrire trop souvent, de maintenir leur correspondance dans la limite fixée aux prisonniers, et d'écrire clairement et lisiblement. L'échange des correspondances entre prisonniers internés dans des camps différents, est interdit en principe, sauf exception pour des questions de famille ou des communications exclusivement personnelles entre parents.

Les lettres doivent être écrites par les prisonniers eux-mêmes. Si le prisonnier ne savait pas écrire ou s'il était empêché par la maladie ou une blessure, il donnerait son nom, son adresse et son état de santé et demanderait le secours d'un camarade prisonnier pour transmettre ces renseignements dans son pays.

Pour les Habitants des Régions envahies

Le remplacement des Actes de l'Etat Civil

Les habitants des Régions envahies éprouvant des difficultés presque insurmontables pour produire à l'autorité militaire certaines pièces de l'état civil indispensables pour faire valoir leurs droits, soit vis-à-vis du recensement, soit vis-à-vis de l'administration chargée de la liquidation des pensions, le ministre de la guerre a décidé qu'il leur serait émis des copies de leurs pièces habituellement exigées, ainsi qu'il est indiqué ci-après :

1<sup>o</sup> Acte de naissance. — A remplacer, s'il est possible, par une attestation signée de quatre habitants majeurs, évacués de la même commune que l'intéressé. Cette pièce devra être légalisée par le maire de la commune où réside actuellement l'intéressé (à Paris, de l'arrondissement).

2<sup>o</sup> Acte de mariage. — A remplacer, s'il est possible, par une attestation signée de quatre habitants majeurs, évacués de la même commune que l'intéressé. Cette pièce devra être légalisée par le maire de la commune où réside actuellement l'intéressé (à Paris, de l'arrondissement).

3<sup>o</sup> Acte de décès. — A remplacer, s'il est possible, par une attestation signée de quatre habitants majeurs, évacués de la même commune que l'intéressé. Cette pièce devra être légalisée par le maire de la commune où réside actuellement l'intéressé (à Paris, de l'arrondissement).

4<sup>o</sup> Acte de mariage. — A remplacer, s'il est possible, par une attestation signée de quatre habitants majeurs, évacués de la même commune que l'intéressé. Cette pièce devra être légalisée par le maire de la commune où réside actuellement l'intéressé (à Paris, de l'arrondissement).

5<sup>o</sup> Acte de naissance. — A remplacer, s'il est possible, par une attestation signée de quatre habitants majeurs, évacués de la même commune que l'intéressé. Cette pièce devra être légalisée par le maire de la commune où réside actuellement l'intéressé (à Paris, de l'arrondissement).

6<sup>o</sup> Acte de mariage. — A remplacer, s'il est possible, par une attestation signée de quatre habitants majeurs, évacués de la même commune que l'intéressé. Cette pièce devra être légalisée par le maire de la commune où réside actuellement l'intéressé (à Paris, de l'arrondissement).

7<sup>o</sup> Acte de décès. — A remplacer, s'il est possible, par une attestation signée de quatre habitants majeurs, évacués de la même commune que l'intéressé. Cette pièce devra être légalisée par le maire de la commune où réside actuellement l'intéressé (à Paris, de l'arrondissement).

8<sup>o</sup> Acte de naissance. — A remplacer, s'il est possible, par une attestation signée de quatre habitants majeurs, évacués de la même commune que l'intéressé. Cette pièce devra être légalisée par le maire de la commune où réside actuellement l'intéressé (à Paris, de l'arrondissement).

9<sup>o</sup> Acte de mariage. — A remplacer, s'il est possible, par une attestation signée de quatre habitants majeurs, évacués de la même commune que l'intéressé. Cette pièce devra être légalisée par le maire de la commune où réside actuellement l'intéressé (à Paris, de l'arrondissement).

10<sup>o</sup> Acte de décès. — A remplacer, s'il est possible, par une attestation signée de quatre habitants majeurs, évacués de la même commune que l'intéressé. Cette pièce devra être légalisée par le maire de la commune où réside actuellement l'intéressé (à Paris, de l'arrondissement).

11<sup>o</sup> Acte de naissance. — A remplacer, s'il est possible, par une attestation signée de quatre habitants majeurs, évacués de la même commune que l'intéressé. Cette pièce devra être légalisée par le maire de la commune où réside actuellement l'intéressé (à Paris, de l'arrondissement).

12<sup>o</sup> Acte de mariage. — A remplacer, s'il est possible, par une attestation signée de quatre habitants majeurs, évacués de la même commune que l'intéressé. Cette pièce devra être légalisée par le maire de la commune où réside actuellement l'intéressé (à Paris, de l'arrondissement).

13<sup>o</sup> Acte de décès. — A remplacer, s'il est possible, par une attestation signée de quatre habitants majeurs, évacués de la même commune que l'intéressé. Cette pièce devra être légalisée par le maire de la commune où réside actuellement l'intéressé (à Paris, de l'arrondissement).

14<sup>o</sup> Acte de naissance. — A remplacer, s'il est possible, par une attestation signée de quatre habitants majeurs, évacués de la même commune que l'intéressé. Cette pièce devra être légalisée par le maire de la commune où réside actuellement l'intéressé (à Paris, de l'arrondissement).

15<sup>o</sup> Acte de mariage. — A remplacer, s'il est possible, par une attestation signée de quatre habitants majeurs, évacués de la même commune que l'intéressé. Cette pièce devra être légalisée par le maire de la commune où réside actuellement l'intéressé (à Paris, de l'arrondissement).

16<sup>o</sup> Acte de décès. — A remplacer, s'il est possible, par une attestation signée de quatre habitants majeurs, évacués de la même commune que l'intéressé. Cette pièce devra être légalisée par le maire de la commune où réside actuellement l'intéressé (à Paris, de l'arrondissement).

17<sup>o</sup> Acte de naissance. — A remplacer, s'il est possible, par une attestation signée de quatre habitants majeurs, évacués de la même commune que l'intéressé. Cette pièce devra être légalisée par le maire de la commune où réside actuellement l'intéressé (à Paris, de l'arrondissement).

18<sup>o</sup> Acte de mariage. — A remplacer, s'il est possible, par une attestation signée de quatre habitants majeurs, évacués de la même commune que l'intéressé. Cette pièce devra être légalisée par le maire de la commune où réside actuellement l'intéressé (à Paris, de l'arrondissement).

19<sup>o</sup> Acte de décès. — A remplacer, s'il est possible, par une attestation signée de quatre habitants majeurs, évacués de la même commune que l'intéressé. Cette pièce devra être légalisée par le maire de la commune où réside actuellement l'intéressé (à Paris, de l'arrondissement).

20<sup>o</sup> Acte de naissance. — A remplacer, s'il est possible, par une attestation signée de quatre habitants majeurs, évacués de la même commune que l'intéressé. Cette pièce devra être légalisée par le maire de la commune où réside actuellement l'intéressé (à Paris, de l'arrondissement).

21<sup>o</sup> Acte de mariage. — A remplacer, s'il est possible, par une attestation signée de quatre habitants majeurs, évacués de la même commune que l'intéressé. Cette pièce devra être légalisée par le maire de la commune où réside actuellement l'intéressé (à Paris, de l'arrondissement).

22<sup>o</sup> Acte de décès. — A remplacer, s'il est possible, par une attestation signée de quatre habitants majeurs, évacués de la même commune que l'intéressé. Cette pièce devra être légalisée par le maire de la commune où réside actuellement l'intéressé (à Paris, de l'arrondissement).

23<sup>o</sup> Acte de naissance. — A remplacer, s'il est possible, par une attestation signée de quatre habitants majeurs, évacués de la même commune que l'intéressé. Cette pièce devra être légalisée par le maire de la commune où réside actuellement l'intéressé (à Paris, de l'arrondissement).

24<sup>o</sup> Acte de mariage. — A remplacer, s'il est possible, par une attestation signée de quatre habitants majeurs, évacués de la même commune que l'intéressé. Cette pièce devra être légalisée par le maire de la commune où réside actuellement l'intéressé (à Paris, de l'arrondissement).

25<sup>o</sup> Acte de décès. — A remplacer, s'il est possible, par une attestation signée de quatre habitants majeurs, évacués de la même commune que l'intéressé. Cette pièce devra être légalisée par le maire de la commune où réside actuellement l'intéressé (à Paris, de l'arrondissement).

26<sup>o</sup> Acte de naissance. — A remplacer, s'il est possible, par une attestation signée de quatre habitants majeurs, évacués de la même commune que l'intéressé. Cette pièce devra être légalisée par le maire de la commune où réside actuellement l'intéressé (à Paris, de l'arrondissement).

27<sup>o</sup> Acte de mariage. — A remplacer, s'il est possible, par une attestation signée de quatre habitants majeurs, évacués de la même commune que l'intéressé. Cette pièce devra être légalisée par le maire de la commune où réside actuellement l'intéressé (à Paris, de l'arrondissement).

28<sup>o</sup> Acte de décès. — A remplacer, s'il est possible, par une attestation signée de quatre habitants majeurs, évacués de la même commune que l'intéressé. Cette pièce devra être légalisée par le maire de la commune où réside actuellement l'intéressé (à Paris, de l'arrondissement).

29<sup>o</sup> Acte de naissance. — A remplacer, s'il est possible, par une attestation signée de quatre habitants majeurs, évacués de la même commune que l'intéressé. Cette pièce devra être légalisée par le maire de la commune où réside actuellement l'intéressé (à Paris, de l'arrondissement).

30<sup>o</sup> Acte de mariage. — A remplacer, s'il est possible, par une attestation signée de quatre habitants majeurs, évacués de la même commune que l'intéressé. Cette pièce devra être légalisée par le maire de la commune où réside actuellement l'intéressé (à Paris, de l'arrondissement).

31<sup>o</sup> Acte de décès. — A remplacer, s'il est possible, par une attestation signée de quatre habitants majeurs, évacués de la même commune que l'intéressé. Cette pièce devra être légalisée par le maire de la commune où réside actuellement l'intéressé (à Paris, de l'arrondissement).

32<sup>o</sup> Acte de naissance. — A remplacer, s'il est possible, par une attestation signée de quatre habitants majeurs, évacués de la même commune que l'intéressé. Cette pièce devra être légalisée par le maire de la commune où réside actuellement l'intéressé (à Paris, de l'arrondissement).

33<sup>o</sup> Acte de mariage. — A remplacer, s'il est possible, par une attestation signée de quatre habitants majeurs, évacués de la même commune que l'intéressé. Cette pièce devra être légalisée par le maire de la commune où réside actuellement l'intéressé (à Paris, de l'arrondissement).

34<sup>o</sup> Acte de décès. — A remplacer, s'il est possible, par une attestation signée de quatre habitants majeurs, évacués de la même commune que l'intéressé. Cette pièce devra être légalisée par le maire de la commune où réside actuellement l'intéressé (à Paris, de l'arrondissement).

35<sup>o</sup> Acte de naissance. — A remplacer, s'il est possible, par une attestation signée de quatre habitants majeurs, évacués de la même commune que l'intéressé. Cette pièce devra être légalisée par le maire de la commune où réside actuellement l'intéressé (à Paris, de l'arrondissement).

36<sup>o</sup> Acte de mariage. — A remplacer, s'il est possible, par une attestation signée de quatre habitants majeurs, évacués de la même commune que l'intéressé. Cette pièce devra être légalisée par le maire de la commune où réside actuellement l'intéressé (à Paris, de l'arrondissement).

37<sup>o</sup> Acte de décès. — A remplacer, s'il est possible, par une attestation signée de quatre habitants majeurs, évacués de la même commune que l'intéressé. Cette pièce devra être légalisée par le maire de la commune où réside actuellement l'intéressé (à Paris, de l'arrondissement).

Chemins de grande communication

Rechargements cyclométriques

Des travaux de rechargement et de cylindrage de routes sont en cours de réalisation sur les itinéraires suivants :

1<sup>o</sup> Itinéraire n° 25, commune de Thiergeville, 17 k. 9 à 18 k. 6.

2<sup>o</sup> Itinéraire n° 25, commune de Toussaint, 20 k. 2 à 20 k. 6.

3<sup>o</sup> Itinéraire n° 26, commune de Fécamp, 25 k. 2 à 25 k. 4.

Bulletin des Sociétés

Société Havraise de Prévoyance des Employés de Commerce, au siège social, 2, rue Coligny. — Réunion le 22.

Cours Techniques Commerciaux

Cours du Mardi

ALÉXANDRE (Prof. M. Frits, de l'École Supérieure de Commerce) — 4<sup>e</sup> année, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

ALÉXANDRE (Prof. M. Frits, de l'École Supérieure de Commerce) — 3<sup>e</sup> année, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

ALÉXANDRE (Prof. M. Frits, de l'École Supérieure de Commerce) — 2<sup>e</sup> année, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

ALÉXANDRE (Prof. M. Frits, de l'École Supérieure de Commerce) — 1<sup>re</sup> année, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

ALÉXANDRE (Prof. M. Frits, de l'École Supérieure de Commerce) — 4<sup>e</sup> année, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

ALÉXANDRE (Prof. M. Frits, de l'École Supérieure de Commerce) — 3<sup>e</sup> année, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

ALÉXANDRE (Prof. M. Frits, de l'École Supérieure de Commerce) — 2<sup>e</sup> année, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

ALÉXANDRE (Prof. M. Frits, de l'École Supérieure de Commerce) — 1<sup>re</sup> année, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

ALÉXANDRE (Prof. M. Frits, de l'École Supérieure de Commerce) — 4<sup>e</sup> année, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

ALÉXANDRE (Prof. M. Frits, de l'École Supérieure de Commerce) — 3<sup>e</sup> année, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

ALÉXANDRE (Prof. M. Frits, de l'École Supérieure de Commerce) — 2<sup>e</sup> année, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

ALÉXANDRE (Prof. M. Frits, de l'École Supérieure de Commerce) — 1<sup>re</sup> année, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

ALÉXANDRE (Prof. M. Frits, de l'École Supérieure de Commerce) — 4<sup>e</sup> année, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

ALÉXANDRE (Prof. M. Frits, de l'École Supérieure de Commerce) — 3<sup>e</sup> année, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

ALÉXANDRE (Prof. M. Frits, de l'École Supérieure de Commerce) — 2<sup>e</sup> année, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

ALÉXANDRE (Prof. M. Frits, de l'École Supérieure de Commerce) — 1<sup>re</sup> année, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

ALÉXANDRE (Prof. M. Frits, de l'École Supérieure de Commerce) — 4<sup>e</sup> année, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

ALÉXANDRE (Prof. M. Frits, de l'École Supérieure de Commerce) — 3<sup>e</sup> année, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

ALÉXANDRE (Prof. M. Frits, de l'École Supérieure de Commerce) — 2<sup>e</sup> année, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

ALÉXANDRE (Prof. M. Frits, de l'École Supérieure de Commerce) — 1<sup>re</sup> année, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

ALÉXANDRE (Prof. M. Frits, de l'École Supérieure de Commerce) — 4<sup>e</sup> année, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

ALÉXANDRE (Prof. M. Frits, de l'École Supérieure de Commerce) — 3<sup>e</sup> année, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

ALÉXANDRE (Prof. M. Frits, de l'École Supérieure de Commerce) — 2<sup>e</sup> année, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

ALÉXANDRE (Prof. M. Frits, de l'École Supérieure de Commerce) — 1<sup>re</sup> année, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

ALÉXANDRE (Prof. M. Frits, de l'École Supérieure de Commerce) — 4<sup>e</sup> année, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

ALÉXANDRE (Prof. M. Frits, de l'École Supérieure de Commerce) — 3<sup>e</sup> année, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

ALÉXANDRE (Prof. M. Frits, de l'École Supérieure de Commerce) — 2<sup>e</sup> année, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

ALÉXANDRE (Prof. M. Frits, de l'École Supérieure de Commerce) — 1<sup>re</sup> année, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

ALÉXANDRE (Prof. M. Frits, de l'École Supérieure de Commerce) — 4<sup>e</sup> année, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

ALÉXANDRE (Prof. M. Frits, de l'École Supérieure de Commerce) — 3<sup>e</sup> année, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

ALÉXANDRE (Prof. M. Frits, de l'École Supérieure de Commerce) — 2<sup>e</sup> année, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

ALÉXANDRE (Prof. M. Frits, de l'École Supérieure de Commerce) — 1<sup>re</sup> année, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

ALÉXANDRE (Prof. M. Frits, de l'École Supérieure de Commerce) — 4<sup>e</sup> année, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

ALÉXANDRE (Prof. M. Frits, de l'École Supérieure de Commerce) — 3<sup>e</sup> année, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

ALÉXANDRE (Prof. M. Frits, de l'École Supérieure de Commerce) — 2<sup>e</sup> année, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

ALÉXANDRE (Prof. M. Frits, de l'École Supérieure de Commerce) — 1<sup>re</sup> année, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

ALÉXANDRE (Prof. M. Frits, de l'École Supérieure de Commerce) — 4<sup>e</sup> année, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

CHRONIQUE REGIONALE

Lillebonne

Vol. — Le garde Marguerite, au service de M. Langer, a piécé quatre personnes qui, sans autorisation, ont pénétré dans une propriété située au Vét-Infrey et ont soustrait une certaine quantité de bois.

Plainte a été portée à la gendarmerie et procès-verbal a été dressé contre les délinquants.

CALVADOS

Listieux

Remise de décoration. — Vendredi matin, sur la place Thiers, le commandant Rigout, du 119<sup>e</sup> régiment d'infanterie, a remis solennellement à M. Dulon, adjudant chef au 119<sup>e</sup> régiment d'infanterie, la médaille militaire.

Cette cérémonie a eu lieu devant les troupes de la garnison de Listieux et en présence d'une nombreuse assistance.

Après avoir attaché l'insigne sur la tunique du sous-officier, le commandant a lu l'ordre qui a motivé l'attribution de la haute distinction et qui voici :

« René Dulon, adjudant-chef au 119<sup>e</sup> régiment d'infanterie, 16 ans de service, agent de liaison du bataillon, a fait preuve d'initiative et de courage dans les circonstances les plus graves, le 30 août 1914, à néanmoins continué sa mission et est venu rendre compte à son chef de bataille de l'exécution de son ordre. »

L'adjudant Dulon, qui a été grièvement blessé à l'épaule, achève sa convalescence à Listieux.

Cure de Printemps

Les pilules Pink constituent la meilleure cure de printemps et sont le plus puissant remède contre l'anémie.

Procurez-vous quelques boîtes de pilules Pink aujourd'hui même et commencez ce bienfaisant traitement ou faites-le commencer aux personnes de votre entourage dont la santé laisse à désirer.

Les pilules Pink donnent du sang, des forces ; elles réveillent l'appétit et procurent d'excellentes digestions. Elles stimulent tous les

Compagnie Normande DE NAVIGATION A VAPEUR entre LE HAVRE, HONFLEUR, TROUVILLE ET CAEN

Table with 3 columns: MARS, HAVRE, HONFLEUR. Rows for Mardi, Mercredi, Jeudi.

Table with 3 columns: MARS, HAVRE, TROUVILLE. Rows for Mardi, Mercredi, Jeudi.

Table with 3 columns: MARS, HAVRE, CAEN. Rows for Mardi, Mercredi, Jeudi.

Pour TROUVILLE, les heures précédées d'un astérisque (\*) indiquent les départs pour ou de la Jetée-Française.

BAC A VAPEUR Entre QUILLEBEUF et PORT-JEROME Mois de Mars

Premier départ de Quillebeuf à 6 heures du matin. Dernier départ de Port-Jérôme à 7 h. 30 du soir.

Accusé de réception des arrivés et départs indiqués.

NOUVELLES MARITIMES Le st. fr. Puerto-Rico, ven. des Antilles, est arr. à Bordeaux, le 22 mars, à 10 h.

Le st. fr. Baupréville, ven. de Haiphong, etc., est arr. à Marseille, le 19 mars.

Mécanisme du 23 Mars

Table with 2 columns: PLEINE MER, BASSE MER. Rows for 13 h. 27, 18 h. 29, 20 h. 59, 23 h. 25.

Port du Havre

Table with 3 columns: Navires Entrés, est. de, etc. Rows for St. Valéry, Caen, New York, etc.

MARCHÉS AUX BESTIAUX VILLES DU HAVRE

MARCHÉ AUX BESTIAUX DU LUNDI 22 MARS 1915

Table with 3 columns: ESPÈCES, AMENÉS, VENDUS. Rows for Veaux, Moutons, etc.

PRIX MOYENS DES CATEGORIES Basés sur le marché du Havre de ce jour

Table with 2 columns: SOUS-PES, CHERVAL (sans os). Rows for Veaux, Moutons, etc.

En vente LE PETIT HAVRE ILLUSTRÉ

5 Centimes le Numéro

AVIS DIVERS Les petites annonces AVIS DIVERS maximum six lignes sont tarifées 2 fr. 50

PERDU BRACELET OR avec 4 Breloques.

PERDU le 30 mars, entre Sainte-Adresse et le Havre, un Bilet de 100 francs, numéro connu.

PERDU DIMANCHE Chat tigré

ON DEMANDE DEUX JOURNALIERS même d'un certain âge, pour faire les courses et le transport des meubles.

ON DEMANDE des CHARRONS ou charpentiers ou menuisiers aptes à travailler le bois, des forgerons et des monteurs.

ON DEMANDE un Homme sérieux pour courses et nettoyage.

ON DEMANDE un Jeune Homme de 16 à 17 ans pour faire courses et nettoyages de magasin.

ON DEMANDE un jeune Homme pour faire courses et un peu d'écritures.

ON DEMANDE un jeune Homme sachant aller à bicyclette, faire les courses et le nettoyage de magasin.

ON DEMANDE un Jeune Homme de 16 à 18 ans, pour Café-Débit.

ON DEMANDE un Jeune Homme sachant aller à bicyclette et un homme de bonne volonté.

ON DEMANDE un Jeune Homme de 16 à 18 ans, pour faire les courses et le nettoyage.

ON DEMANDE un Homme ou fort Jeune Homme pour soigner et conduire des chevaux.

ON DEMANDE un Homme ou fort Jeune Homme pour soigner et conduire des chevaux.

ON DEMANDE un Homme ou fort Jeune Homme pour soigner et conduire des chevaux.

ON DEMANDE un Homme ou fort Jeune Homme pour soigner et conduire des chevaux.

ON DEMANDE JEUNE HOMME de 13 à 14 ans bonne écriture pour travail bureau.

ON DEMANDE un Jeune Homme de 16 à 17 ans pour faire courses et nettoyages de magasin.

ON DEMANDE un Jeune Homme sachant aller à bicyclette, faire les courses et le nettoyage de magasin.

ON DEMANDE un Jeune Homme de 16 à 18 ans, pour Café-Débit.

ON DEMANDE un Jeune Homme sachant aller à bicyclette et un homme de bonne volonté.

ON DEMANDE un Jeune Homme de 16 à 18 ans, pour faire les courses et le nettoyage.

ON DEMANDE un Homme ou fort Jeune Homme pour soigner et conduire des chevaux.

ON DEMANDE un Homme ou fort Jeune Homme pour soigner et conduire des chevaux.

ON DEMANDE un Homme ou fort Jeune Homme pour soigner et conduire des chevaux.

ON DEMANDE un Homme ou fort Jeune Homme pour soigner et conduire des chevaux.

ON DEMANDE un Homme ou fort Jeune Homme pour soigner et conduire des chevaux.

ON DEMANDE un Homme ou fort Jeune Homme pour soigner et conduire des chevaux.

ON DEMANDE un Homme ou fort Jeune Homme pour soigner et conduire des chevaux.

ON DEMANDE un Homme ou fort Jeune Homme pour soigner et conduire des chevaux.

ON DEMANDE un Homme ou fort Jeune Homme pour soigner et conduire des chevaux.

ON DEMANDE un Homme ou fort Jeune Homme pour soigner et conduire des chevaux.

ON DEMANDE un Homme ou fort Jeune Homme pour soigner et conduire des chevaux.

ON DEMANDE un Homme ou fort Jeune Homme pour soigner et conduire des chevaux.

ON DEMANDE un Homme ou fort Jeune Homme pour soigner et conduire des chevaux.

ON DEMANDE un Homme ou fort Jeune Homme pour soigner et conduire des chevaux.

ON DEMANDE un Homme ou fort Jeune Homme pour soigner et conduire des chevaux.

ON DEMANDE un Homme ou fort Jeune Homme pour soigner et conduire des chevaux.

ON DEMANDE un Homme ou fort Jeune Homme pour soigner et conduire des chevaux.

ON DEMANDE un Homme ou fort Jeune Homme pour soigner et conduire des chevaux.

ON DEMANDE un Homme ou fort Jeune Homme pour soigner et conduire des chevaux.

ON DEMANDE un Homme ou fort Jeune Homme pour soigner et conduire des chevaux.

ON DEMANDE un Homme ou fort Jeune Homme pour soigner et conduire des chevaux.

ON DEMANDE un Homme ou fort Jeune Homme pour soigner et conduire des chevaux.

ON DEMANDE un Homme ou fort Jeune Homme pour soigner et conduire des chevaux.

ON DEMANDE un Homme ou fort Jeune Homme pour soigner et conduire des chevaux.

ON DEMANDE un Homme ou fort Jeune Homme pour soigner et conduire des chevaux.

ON DEMANDE un Homme ou fort Jeune Homme pour soigner et conduire des chevaux.

ON DEMANDE un Homme ou fort Jeune Homme pour soigner et conduire des chevaux.

ON DEMANDE un Homme ou fort Jeune Homme pour soigner et conduire des chevaux.

ON DEMANDE un Homme ou fort Jeune Homme pour soigner et conduire des chevaux.

ON DEMANDE un Homme ou fort Jeune Homme pour soigner et conduire des chevaux.

ON DEMANDE un Homme ou fort Jeune Homme pour soigner et conduire des chevaux.

ON DEMANDE un Homme ou fort Jeune Homme pour soigner et conduire des chevaux.

ON DEMANDE un Homme ou fort Jeune Homme pour soigner et conduire des chevaux.

ON DEMANDE un Homme ou fort Jeune Homme pour soigner et conduire des chevaux.

ON DEMANDE un Homme ou fort Jeune Homme pour soigner et conduire des chevaux.

ON DEMANDE un Homme ou fort Jeune Homme pour soigner et conduire des chevaux.

ON DEMANDE un Homme ou fort Jeune Homme pour soigner et conduire des chevaux.

ON DEMANDE un Homme ou fort Jeune Homme pour soigner et conduire des chevaux.

La Pharmacie-Droguerie AU PILON D'OR Vend et vendra toujours le Meilleur Marché

La Langue anglaise devenue indispensable Cours d'Anglais 2 fois par semaine, à 5 fr par mois ou 12 fr par trimestre.

MARGARINE "La PRIMROSE" Exquise pour la table. Excellente pour la cuisine et moins chère que le beurre.

"AUX AMATEURS" Un lot important de CAMOMILLE DE FRANCE extra à vendre.

DENTIERS BIEN FAITS par M. MOTET, DENTISTE

DROGUERIE MÉDICinale AU PILON D'OR 20, Place de l'Hôtel-de-Ville, LE HAVRE

MARAICHERS ET JARDINIERS sont invités à s'adresser au camp n° 8, remonte anglaise (plateau de Frieuse).

ON NE VOUS VOLERA pas votre Montre si vous la portez au poignet.

VENTE et LOCATION de LITIERIE Grand choix de lits fer et cuivre.

Si vous êtes déprimé, prenez du VIN BIO-SUPRÊME Tonique, Apéritif et Nutritif, Antidépresseur et Reconstituant

PHARMACIE PRINCIPALE 28, place de l'Hôtel-de-Ville et rue Jules-Leclesne, 2

G<sup>de</sup> PHARMACIE DES HALLES-CENTRALES Rue Voltaire, 56, Havre

R. LE DUC et L. PRESSET, Ph. de 1<sup>re</sup> classe

OCCASION A VENDRE pour Blanchisseuse 1 cloche ovale, 12 fers.

LE CAMP n° 8 Remonte anglaise plateau de Frieuse, offre de vendre, bonnes conditions.

ON DEMANDE un Homme ou fort Jeune Homme pour soigner et conduire des chevaux.

ON DEMANDE un Homme ou fort Jeune Homme pour soigner et conduire des chevaux.

ON DEMANDE un Homme ou fort Jeune Homme pour soigner et conduire des chevaux.

ON DEMANDE un Homme ou fort Jeune Homme pour soigner et conduire des chevaux.

ON DEMANDE un Homme ou fort Jeune Homme pour soigner et conduire des chevaux.

ON DEMANDE un Homme ou fort Jeune Homme pour soigner et conduire des chevaux.

ON DEMANDE un Homme ou fort Jeune Homme pour soigner et conduire des chevaux.

ON DEMANDE un Homme ou fort Jeune Homme pour soigner et conduire des chevaux.

ON DEMANDE un Homme ou fort Jeune Homme pour soigner et conduire des chevaux.

ON DEMANDE un Homme ou fort Jeune Homme pour soigner et conduire des chevaux.

ON DEMANDE un Homme ou fort Jeune Homme pour soigner et conduire des chevaux.

LES SELS DE RENOLITHINE DIATHÈSES URATÉ DE SOUDE ACIDE URIQUE Goutte, Gravelle, Maux de reins, Rhumatismes, Coliques Néphrétiques et Hépatiques, Diabète

Imprimerie du PETIT HAVRE 35, Rue Fontenelle, 35 IMPRESSIONS Commerciales, Administratives et Industrielles

Prenez du VIN LEUDET Tonique et Reconstituant Plus d'Anémiques! Plus de Neurasthéniques

BULLETIN des HALLES Table with columns: COMMUNES, DATES, SACS, PRIX, etc. Rows for Montvilliers, St-Romain, Bolbec, etc.